

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°8/2025

Objet :

**Demande de
subvention à la CCSA
au titre du Fonds de
concours / Travaux
d'accessibilité de la
Poste**

**Certifié exécutoire
par la Maire, le**

13/02/2025


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 février, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 29 janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Sylvie COUSIN, Dorothée LEFEBVRE, Clément BACRO, Laurent DHE.

Absents excusés : Muriel POLLART, Laury FLIPPE, Daisy LAINE.

Procurations :

Muriel POLLART donne procuration à Catherine GERARD

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Secrétaire : Laurent DHE

La séance ouverte Madame BARBIER rappelle que la Communauté de Communes du Sud Artois a mis en place un dispositif de fonds de concours qui a pour but d'aider les Communes à financer leurs dépenses d'équipement.

Madame BARBIER propose de prendre connaissance du plan de financement dans le cadre du projet de travaux d'accessibilité de la Poste.

Les travaux sont estimés à 12 000,00€ HT.

DEPENSES	Montant (€)	RESSOURCES	Montant (€)	Taux
Travaux de mise en accessibilité de la Poste (Bâtiment communal)	10 000,00	<u>Subventions attendues</u>		
Autres (déplacement du coffret de gaz, ...)	2 000,00	FARDA		
		Accompagnements de projets d'aménagement	2 400,00	20,00%
		Fonds de concours CCSA	7 200,00	60,00%
		Fonds propre	2 400,00	20,00%
TOTAL	12 000,00	TOTAL	12 000,00	100%

Une convention devra être passée entre la Commune et la Communauté de Communes du Sud Artois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Sud Artois afin de financer les dépenses relatives aux travaux « d'accessibilité de la Poste »
- D'autoriser Madame BARBIER à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
 Anne-Marie BARBIER

